



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
eau
seine
NORMANDIE**



SDAGE & PDM 2022-2027

COMITER Vallées de la Marne du 4 mai 2022

- La feuille de route du bassin pour les 6 ans à venir
- Des objectifs ambitieux pour les milieux aquatiques
- Des orientations structurantes pour la politique de l'eau
- Des orientations à **décliner localement** dans la concertation :

- Dans les travaux, opérations et activités menés sur le terrain
- A travers les outils des collectivités et de l'Etat



Geo.eau-seine-normandie.fr



- Des mesures déclinées par cours d'eau, nappe...
pour atteindre les objectifs

Rappel du calendrier

- 14 octobre 2020 : adoption du projet de SDAGE à la majorité du Comité de bassin
- Janvier 2021 : avis de l'autorité environnementale
- 1^{er} mars → 1^{er} septembre 2021 : consultation du public et des assemblées
- Octobre-novembre 2021 : intégration des contributions dans nouvelle version
- 10 février 2022 : commission permanente programme et prospective
- 4 mars 2022 : réunions d'information
- 23 mars 2022 : comité de bassin

Ordre du jour et objectifs de la réunion

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation

Améliorer les milieux aquatiques et la ressource en eau : de nombreux co-bénéfices

Sécurité et pérennité

Gestion des canicules, des
Ruissellements/Inondations/
coulées de boues
Usages équitables
Autonomie des territoires
Sécurité juridique

Economique

Economies réalisées en termes
d'installation et d'entretien
Attractivité, paysage
Développement du territoire



Santé

Eau de qualité (alimentation en eau
potable, baignade ...)
Baisse des substances dangereuses
Équilibres des nutriments
Santé environnementale

Bien-être et cadre de vie

Végétalisation de l'espace : santé
mentale et physique
Lieu de ressourcement

Rappel : les objectifs phares du SDAGE

- **52%** de masses d'eau **cours d'eau en bon état écologique** à 2027
- **32%** des masses d'eau **souterraine** en bon état à 2027
- **Inverser durablement la tendance sur les pollutions diffuses dues aux nitrates et aux pesticides** : eau potable, eutrophisation marine
- **Restaurer la continuité écologique** des cours d'eau du bassin
- **Rétablir l'équilibre quantitatif dans les secteurs déficitaires**

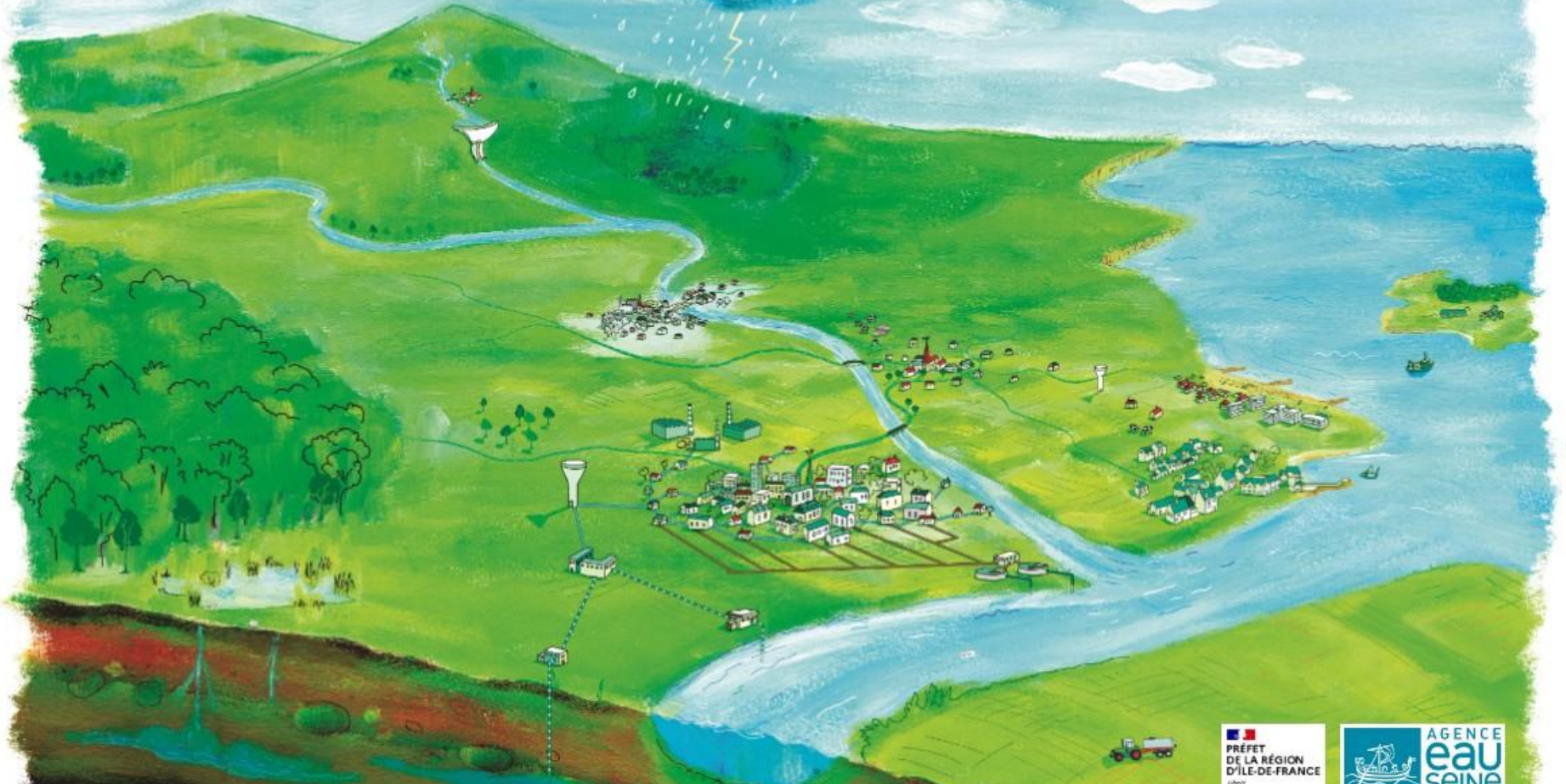
Rappel : portée juridique du SDAGE

Le SDAGE s'inscrit dans un rapport de compatibilité et ne crée pas de droit

Des **leviers** : les SAGE, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, les documents d'urbanisme
et une condition de réussite : la **concertation locale**

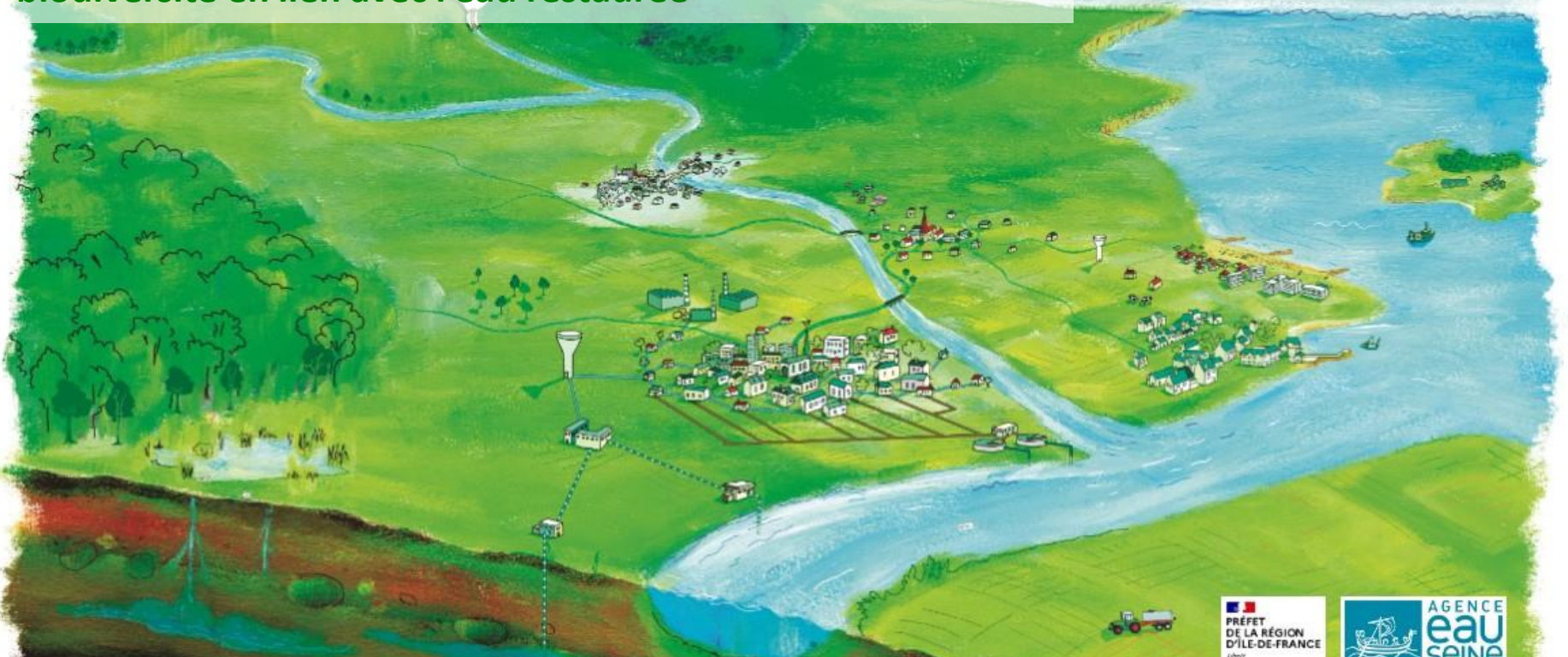
Le SDAGE **fixe des objectifs** et expose les meilleurs moyens de les atteindre, en laissant **toute latitude aux acteurs visés** pour identifier les plus adaptés à mettre en œuvre

Les grands messages du SDAGE 2022-2027



Orientation fondamentale 1


Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée



Orientation fondamentale 2

Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable

Orientation fondamentale 3 Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles



Orientation fondamentale 4
Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face au changement climatique

Orientation fondamentale 5
Agir du bassin à la côte pour protéger et restaurer la mer et le littoral

Ordre du jour et objectifs de la réunion

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation

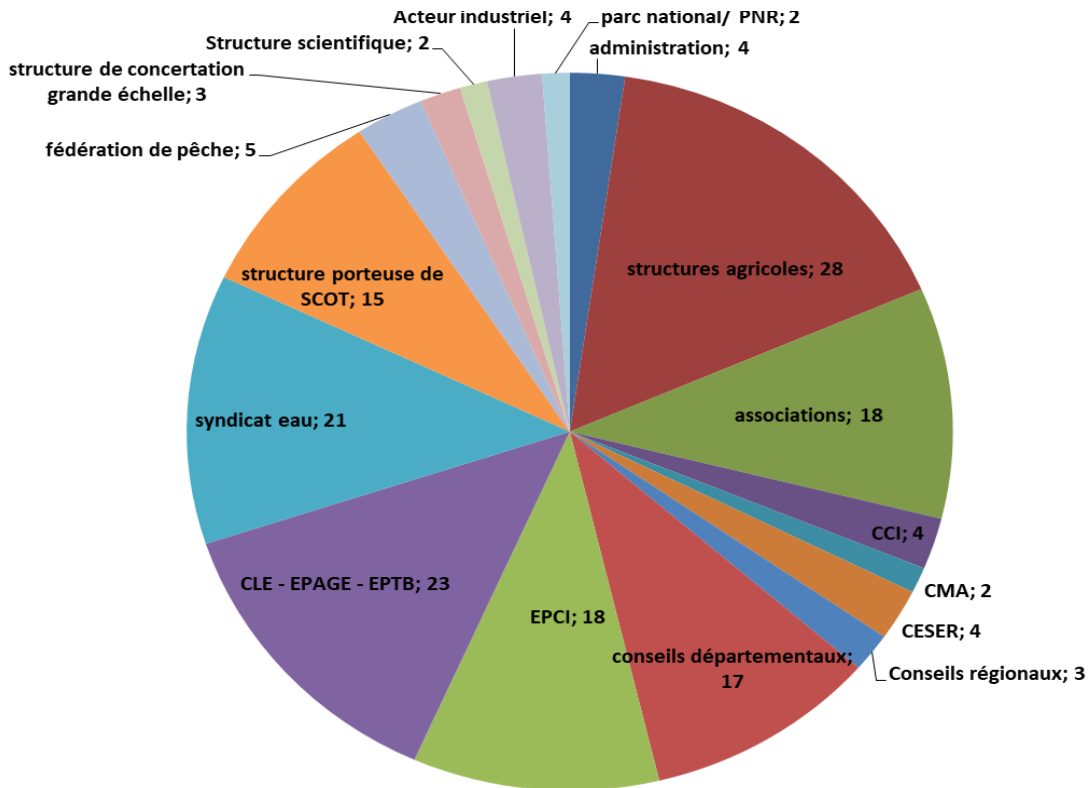
Participation aux consultations

Plateforme de présentation du SDAGE/mise en ligne d'un questionnaire pour le public, sollicitation des assemblées

Plus de 900 réponses du public

Questions fermées & plus de 1300 commentaires libres

173 retours des assemblées et acteurs de l'eau avec
~1600 observations précises



Réponses **majoritairement** dans le sens d'un renforcement / compléments / maintien plutôt que dans le sens d'une remise en cause du projet

Thématiques les plus abordées : protection des captages, gestion à la source des eaux pluviales, préservation des milieux aquatiques et humides + PDM

Règles de prise en compte :

Analyse de la jurisprudence	Règles fixées par le CB
Ne pas modifier en dehors des contributions de la consultation et des modifications	Pas de remise en cause des compromis explicitement validés par la C3P dans la préparation du projet de SDAGE
Ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet	Pas de recul environnemental
Rester en adéquation avec les objectifs sur projet	

➡ ~200 paragraphes modifiés

Type d'observations *ayant induit une modification dans le SDAGE*

- **Précisions utiles**
- **Clarification de l'acteur visé par la recommandation**
- **Autres modifications importantes mais non substantielles comme :**
 - Modification de liste des points de prélèvements sensibles, sur la base de données complémentaires transmises par les collectivités

Types d'observations *n'ayant pas induit de modification*

Hors champ thématique comme :

- Nombreuses observations relevant du programme d'intervention ou de politiques nationales ou européennes

Outrepassant la portée juridique du SDAGE comme :

- Un département déplore que la protection des captages ne donne lieu qu'à des préconisations
- Une métropole considère que les préconisations concernant les Programmes d'Actions Régionaux nitrates afin de baisser les flux de nitrates devraient être obligatoires.

Relevant d'interprétations divergentes comme :

- Plusieurs acteurs dénoncent une rédaction trop prescriptive qui s'apparenterait à un rapport de conformité
La relecture juridique ainsi que la décision de la CAA de Paris confirment les choix de formulations opérés dans la rédaction.

Types d'observations *n'ayant pas induit de modification (suite)*

Simple **constats** comme :

- Plusieurs syndicats de bassin versant constatent que la tendance n'est pas au maintien de l'élevage et que la Politique Agricole Commune n'est pas favorable à l'implantation de nouvelles prairies.

Demandes de **précisions fines et de rappel de la réglementation** comme :

- Une CLE qui demande plus de précisions sur les largeurs minimales des bandes enherbées à prescrire pour protéger les cours d'eau

Points ayant explicitement fait l'objet de débats et de **compromis de la C3P** comme

- Une association demande de rendre la compensation de la destruction des zones humides plus dissuasive en portant les majorations surfaciques à 200% et 300%

Demandes **n'allant pas dans le sens des objectifs** environnementaux ou relevant de **modifications substantielles** comme :

- Un conseil départemental remet en cause les périmètres des SAGE du bassin

Ordre du jour et objectifs de la réunion

Rappels généraux : grands objectifs du SDAGE

Consultation sur le projet de SDAGE : participation et traitement des observations

Evolution des documents à l'issue de la consultation



- Des objectifs partagés par une majorité de répondants
- Des précisions sur les liens entre SDAGE et SAGE et entre SAGE et documents d'urbanisme

Rappel :

- Chapitre 1 : Objet, portée juridique (compatibilité), procédure d'élaboration
- Chapitre 2 : progrès accomplis depuis le dernier cycle
- Chapitre 3 : quels projets pour 2027 et à plus long terme ?
- Chapitre 4 : objectifs en termes de proportion de masses d'eau en bon état, en dérogation d'objectif, de réduction des substances, de cibles sur les nitrates, de débits d'étiage
- Chapitre 5 : orientations et dispositions

Connaitre, protéger, et restaurer les zones humides

- Cartographier et inventorier
- Mobiliser les outils pour protéger
- Eviter avant réduire et compenser
- En cas d'atteinte, compenser à fonctionnalités équivalentes, majorations surfaciques



Evolutions :

- Vérification terminologie milieux/zones humides
- Une même surface de compensation n'est pas comptabilisée pour plusieurs projets détruisant une zone humide

Reconnecter lit mineur/majeur, favoriser la circulation de l'eau, sédiments, poissons



- Etablir des programmes de restauration ambitieux des milieux aquatiques et humides et de leurs connexions
- Restaurer la continuité écologique en agissant en concertation sur la liste priorisée
- Introduction de l'indicateur *linéaire accessible* qui précise l'effort de restauration de la continuité écologique

Evolutions :

- Précisions sur la finalité du taux d'étagement
 - Précisions concernant les passes à poissons (montaison/dévalaison)
 - prise en compte de l'évolution législative relative à la restauration de la continuité écologique
-

Protéger les aires d'alimentation de captage

- Mobiliser les outils à chaque niveau pour protéger les aires d'alimentation de captage
- Objectif de 50% de la surface des aires de captage en cultures à bas niveau d'intrants
- Impulsion des collectivités pour structurer ces filières



Evolutions :

- Vérifications de la rédaction et adaptation sur les compétences de collectivités
 - Rappel de références réglementaires sur les usages des sols
 - Suppression de la référence à la liste des cultures bas niveau d'intrants
-

Réduire les pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin



- Réduire les flux de nitrates et adapter les programmes d'actions régionaux nitrates
- Réduire l'utilisation des pesticides (agriculture biologique...)
- Réduire le ruissellement et l'érosion en préservant les éléments du paysage

Evolutions :

- Ajouts de leviers (baux ruraux environnementaux, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPAEN), aménagements fonciers, sensibilisation pour soutenir l'élevage à l'herbe)
- Des propositions de compléments sur les leviers à mobiliser pour préserver les prairies

Privilégier la réduction à la source des micropolluants

- Process industriels (technologies propres)
- Usages domestiques
- Surveillance
- connaissance



Evolutions :

- Reformulation de la référence à un texte réglementaire
-

Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la désimperméabilisation



- **Eviter l'imperméabilisation**
- **Zéro rejet pour les pluies courantes**
- **Compenser l'imperméabilisation nouvelle par la désimperméabilisation du tissu urbain existant**
- **Désimperméabiliser, déraccorder, renaturer**
- **Mobiliser les outils à chaque niveau**

Evolutions :

- **Clarification sur la compensation de l'imperméabilisation**
- **Ajustements de rédaction pour préciser les possibilités des documents d'urbanisme**
- **Reformulation de dispositions visant à favoriser l'infiltration des pluies courantes**

OF 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

Accroître l'infiltration & limiter les ruissellements

- Infiltration et stockage de l'eau dans sol & nappes
- Moins de ruissellement pour plus de résilience



Evolutions :

- Ajout de références de bonnes pratiques forestières pour limiter l'érosion
 - Incitation à s'appuyer sur le levier baignade en site naturel
-

OF 4 : Anticiper des déséquilibres quantitatifs

Limiter les prélèvements

Sobriété en eau de tous les acteurs

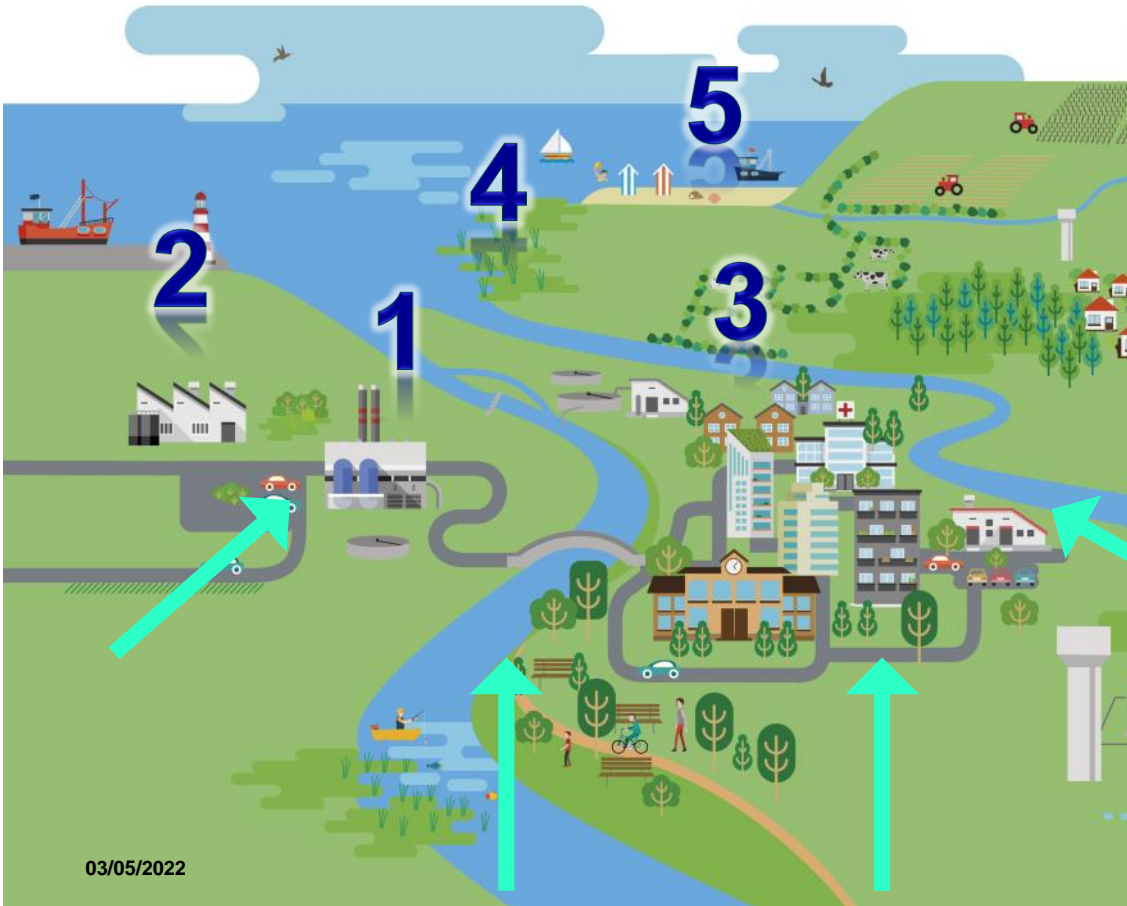
Retenues de substitution:

- Les conditionner à un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ou à un SAGE, dans les zones en tension
- Conditions de remplissage (eaux de surface en période excédentaire), économiser l'eau avant de faire des réserves

Evolutions :

- Clarifications sur le fait de prioriser les économies d'eau avant d'envisager la création de retenues de substitution
- Priorité de destination de l'eau d'irrigation aux cultures alimentaires agroécologiques
- Suppression des précisions sur les périodes de prélèvement pour remplissage retenues : à déterminer localement

OF 5: Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter face au dérèglement climatique



OF 5: Agir sur tout le bassin pour la mer et littoral



Réduire les rejets directs de contaminants

Ajustement de rédaction sur la gestion des sédiments de dragage : évaluation de l'impact de l'immersion, valorisation à terre



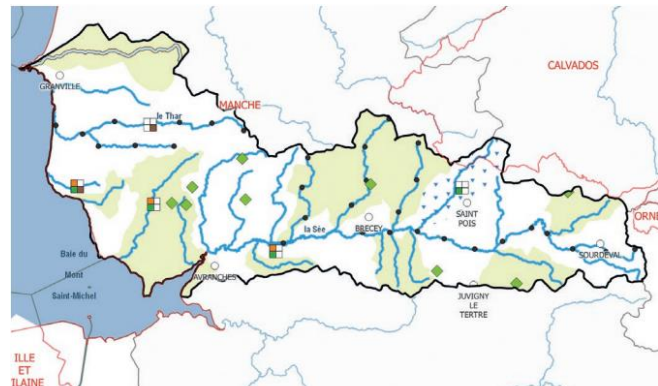
S'adapter face au dérèglement climatique

Prise en compte des apports de la loi Climat et résilience sur la stratégie de gestion intégrée du trait de côte

1. Réduire les apports d'azote et phosphore
2. Réduire les rejets directs de contaminants
3. Réduire les risques sanitaires
4. Préserver la biodiversité
5. S'adapter face au dérèglement climatique



- Des mesures proportionnées à l'atteinte des objectifs, en fonction de l'ampleur des efforts à faire et de la difficulté technique et financière
- 80 fiches par unité hydrographique
- 6,2 milliards d'euros d'investissements



Evolutions :

- Ajustements des informations sur les UH
- Ajout ou suppression de mesures



Dans cette unité hydrographique, les principales pressions sont liées à la culture de la vigne, à la vinification et à une forte densité de population, resserrée sur les cours d'eau. Elles sont accentuées par la topographie du milieu (fortes pentes) générant un aléa érosif important, avec des cours d'eau rectifiés, et la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières. 2 masses d'eau sont classées comme « fortement modifiées » (Cubry et la Marne du confluent de la Semoigne au confluent de l'Ourcq). A noter aussi la prise d'eau de l'aqueduc de la Dhuis et la Marne navigable en aval de Cumières.

Des pics de pollution restent présents, notamment en période de vendange. La poursuite des actions sur la limitation des transferts des polluants agricoles et l'érosion est nécessaire. Par ailleurs, des actions vis-à-vis de l'assainissement sont encore indispensables (patrimoine vieillissant, réseaux avec fuites, connexion entre le pluvial et l'hydraulique viticole...), au vu des dégradations physico-chimiques encore importantes. Enfin, cette unité hydrographique présente un fort enjeu pour la continuité écologique. Cette unité hydrographique recoupe 4 masses d'eau souterraines. Toutes restent dégradées par les pollutions diffuses (pesticides et/ou nitrates) et 3 d'entre elles par le nombre de captages fermés pour pollution anthropique.

La plupart des masses d'eau ont des dégradations liées aux produits phytosanitaires, mais certains affluents de la Marne (Ruisseau de Trépail, ru de Brunet, le Dompnin...) connaissent des contaminations multiples et ré-

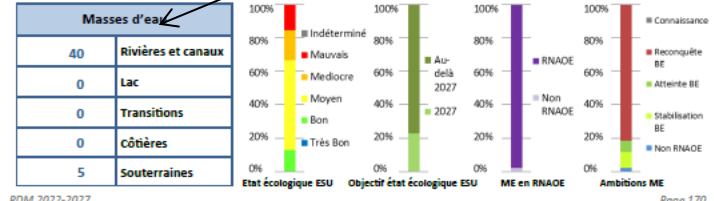
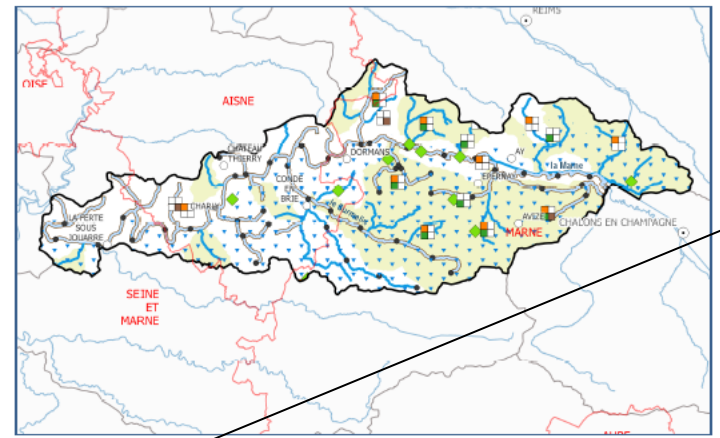
Programme de mesures – un exemple

Description de l'UH :

- nombre d'habitants,
- superficie,
- longueur de masses d'eau,
- description de l'occupation et des enjeux.

Carte présentant les pressions significatives.

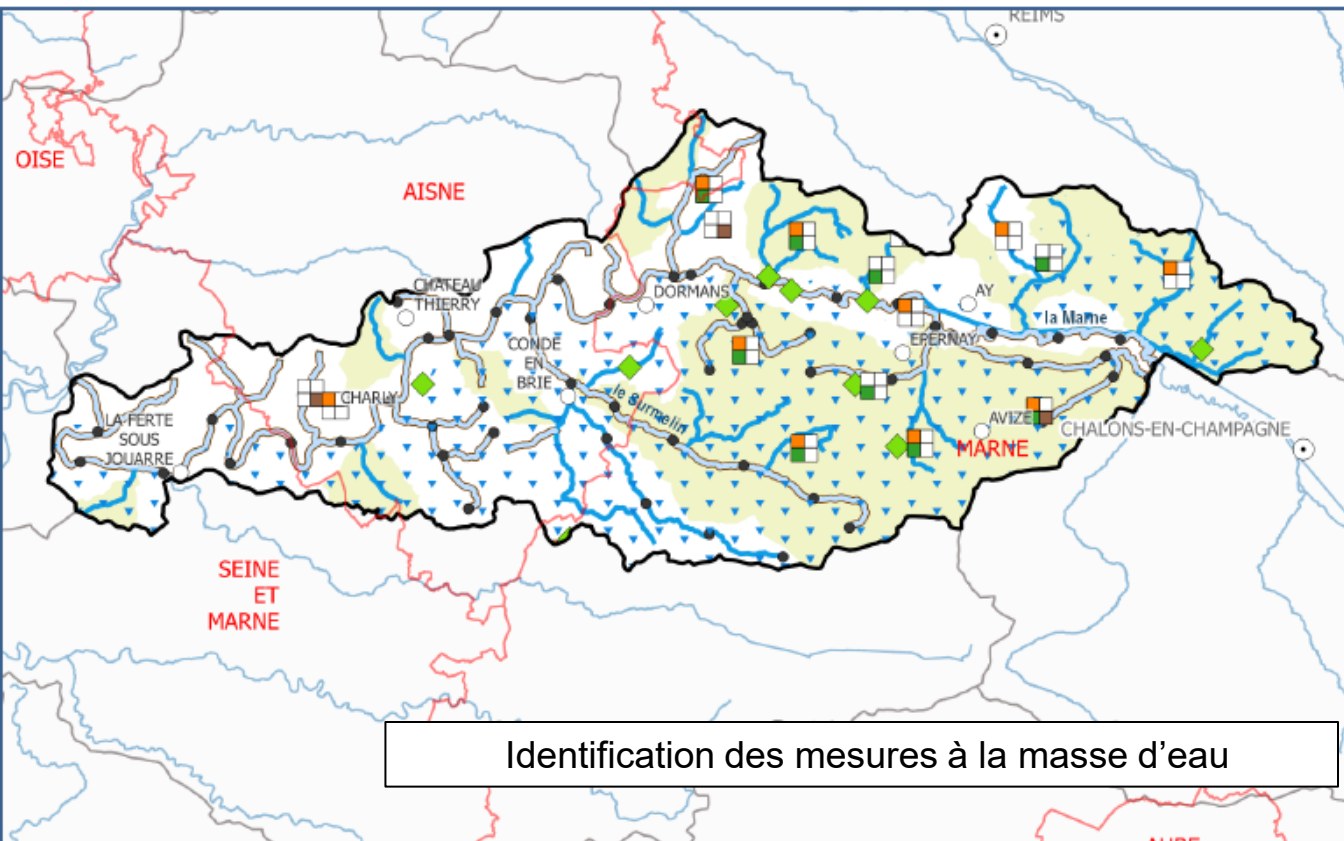
Le nombre de masses d'eau (par type)



Les statistiques sur les masses d'eau cours d'eau :

- Etat écologique
- Objectifs
- Risques cumulés
- Ambitions du programme de mesure

Programme de mesures – un exemple : Marne Vignoble





Identification des mesures à la masse d'eau



Pour réduire les pressions liées à la pollution ponctuelle

- STEU  Pluvial
- Réseau  Industrie



Pour réduire les pressions liées à la pollution diffuse

-  issue de l'agriculture
-  issue de l'assainissement non collectif




Pour protéger et restaurer les cours d'eau

-  des altérations liées à l'hydromorphologie
-  des altérations liées à la continuité

Pour protéger les captages prioritaires

-  des « eaux souterraines »
-  des « eaux de surface »

Pour réduire les pressions liées au prélèvement en eau

- 
-  limites départementales
-  villes principales

Programme de mesures – un exemple

Nom de l'UH

Etat d'avancement des SAGE sur l'UH

Code de l'UH

SEE COTIERS GRANVILLAIS		BN.1-1					
SAGE "Sée et Côtiers Granvillais" en élaboration							
Mesure	Nom de la mesure	ME%	SO	C	μ	E	
Réduction des pollutions des collectivités							
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	4					
ASS1201	Assainissement - Mesures complémentaires	4					
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	15					
Réduction des pollutions des industries							
IND1101	Industries et artisanat - Mesures complémentaires	7					
Réduction des pollutions agricoles							
AGR02	Limitation des transferts de fertilisants	33					
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	4					
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	11					
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	4					
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	4					
Prévention et restauration des milieux							
M	Mesures de restauration de la continuité écologique de cours d'eau	4					
M	Mesures de restauration de la continuité biologique	22					
Protection de la ressource en eau							
M	Protection eau potable	4					

Code OSMOSE de la mesure PDM

Libellé de la mesure PDM

Contribution de la mesure à un enjeu spécifique :

- SO Mesures relatives à la protection des eaux souterraines
- C Mesures relatives à la protection des captages
- μ Mesures relatives à la prévention microbiologiques en amont des zones protégées littoral
- E Mesures relatives à la limitation des ruisselements et de l'érosion des sols cultivés

% de ME de l'UH visées par la mesure

- <10%
- de 10 à 30 %
- de 30 à 60%
- >60%

Programme de mesures – un exemple

Mesure	Nom de la mesure	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	20				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	4				
ASS0502	Équipement d'une STEP Hors Directive ERU	16				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	2				
Réduction des pollutions des industries						
IND0401	Dispositif de maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents	2				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	4				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	2				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	7				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	24				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	13				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	4				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	18				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	7				
AGR0503	Élaboration d'un programme d'action AAC	9				
AGR0603	Élaboration d'un programme d'action Erosion	4				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	38				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	22				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	4				
Gestion de la ressource en eau						
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	4				
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	9				

NOM_UH	DEP	CODE_ME	NOM_ME	Code du Domaine OSMOSE	Libellé du Domaine OSMOSE	Code de la Mesure OSMOSE	Libellé de la Mesure OSMOSE	Code du Type d'action OSMOSE	Libellé du Type d'action OSMOSE	Niveaux_Ambitio n_Bassin
MARNE AVAL	02;51;77;93;5	FRHG004	ALLUVIONS DE LA MARNE	AGR	Agriculture	AGR04	Pratiques pérennes	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surfac	Reconquête BE
MARNE AVAL	02;51;77;93;5	FRHG004	ALLUVIONS DE LA MARNE	AGR	Agriculture	AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC	AGR0503	Plan d'action AAC	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6104000	ru du Trépaill	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0502	Equipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglon	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au	MIA	Milieux aquat	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Stabilisation BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au	MIA	Milieux aquat	MIA03	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Stabilisation BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au	MIA	Milieux aquat	MIA14	Gestion des zones humides, protection réglementaire et	MIA0602	Zones humides - Restauration	Stabilisation BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6104000	ru du Trépaill	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6101000	la gravelotte	AGR	Agriculture	AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion	AGR0603	Erosion	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6104200	ruisseau d'isse	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6125000	riviere les tarnauds	MIA	Milieux aquat	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6125000	riviere les tarnauds	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6125000	riviere les tarnauds	AGR	Agriculture	AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion	AGR0603	Erosion	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6134000	brunet, de (ru)	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6134000	brunet, de (ru)	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6125000	riviere les tarnauds	IND	Industries et	IND04	Dispositif de maintien des performances	IND0401	Dispositif de maintien des performances	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6125000	riviere les tarnauds	MIA	Milieux aquat	MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6138000	ruisseau belval	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6138000	ruisseau belval	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6138000	ruisseau belval	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0502	Equipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglon	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6141000	ruisseau le flagot	MIA	Milieux aquat	MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6141000	ruisseau le flagot	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6141000	ruisseau le flagot	MIA	Milieux aquat	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6141000	ruisseau le flagot	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B-F6141000	ruisseau le flagot	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0502	Equipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglon	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C	Le Cubry de sa source au confluent de la Marne	MIA	Milieux aquat	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C	Le Cubry de sa source au confluent de la Marne	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C-F6128000	ruisseau le darcy	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C	Le Cubry de sa source au confluent de la Marne	MIA	Milieux aquat	MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C	Le Cubry de sa source au confluent de la Marne	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C-F6128000	ruisseau le darcy	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130C-F6128000	ruisseau le darcy	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP - Hc	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR136	La Livre de sa source au confluent de la Marne (exclu)	AGR	Agriculture	AGR02	Limitation du transfert et de l'érosion	AGR0202	Transferts d'intrants - Au-delà de la Directive nitrate	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR136	La Livre de sa source au confluent de la Marne (exclu)	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0302	Réhabilitation d'un réseau - Hors Directive ERU	Reconquête BE
MARNE VIGN	02;51;77	FRHR137	La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au conf	MIA	Milieux aquat	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	51	FRHR130B	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au	ASS	Assainissement	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du s	ASS0502	Equipement d'une STEP - Hors Directive ERU (agglon	Stabilisation BE
MARNE VIGN	02;51;77	FRHR137	La Marne du confluent de la Semoigne (exclu) au conf	MIA	Milieux aquat	MIA03	Gestion des cours d'eau - continuité	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	02;51	FRHR137-F6165000	ru des hattiers	MIA	Milieux aquat	MIA14	Gestion des zones humides, protection réglementaire et	-	-	Reconquête BE
MARNE VIGN	02;51	FRHR137-F6165000	ru des hattiers	MIA	Milieux aquat	MIA02	Gestion des cours d'eau - hors continuité ouvrages	-	-	Reconquête BE



PAOT – un exemple : PAOT 51 – Marne Vignoble

Rivières_état_écologique

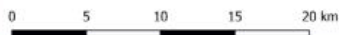
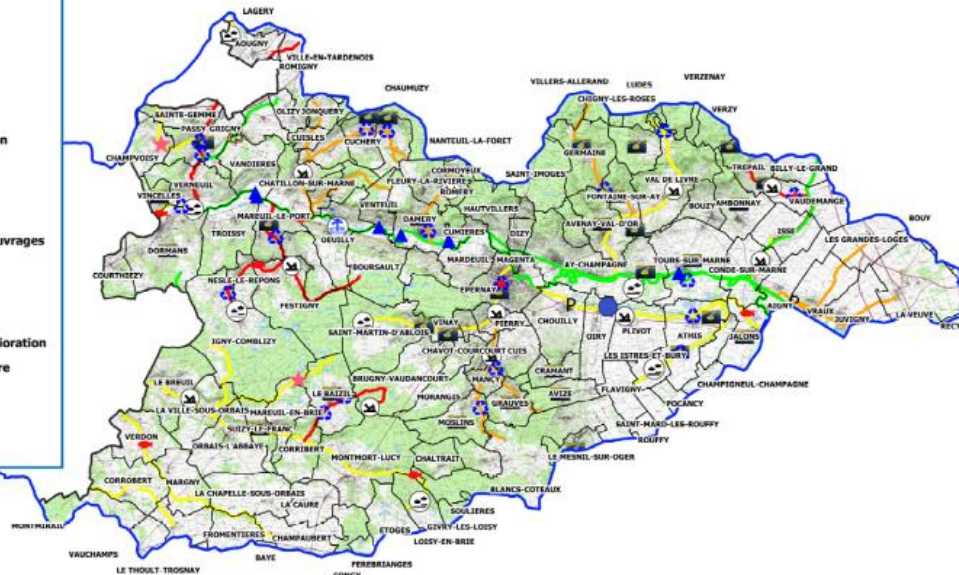
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais

Actions*

- Assainissement
- Continuité

Mesures (PdM**) des eaux de surface

- Dispositif de maintien des performances
- Économie d'eau
- Élaboration d'un programme d'action Érosion
- Étude globale et schéma directeur
- Gestion concertée
- Gestion des cours d'eau – continuité
- Gestion des cours d'eau – Hors continuité ouvrages
- Gestion des zones humides
- Limitation des apports diffus
- Limitation du transfert et de l'érosion
- Nouveau système d'assainissement ou amélioration
- Ouvrage de dépollution et technologie propre
- Pratiques pérennes
- Règles de partage de la ressource
- RSDE



* la représentation graphique des actions n'est pas exhaustive
** Programme de Mesures

Cartographie des actions à mettre en oeuvre

EPICs concernées:

- C.A. Châlons-en-Champagne,
- C.A. Epernay, Coteaux et plaines de Champagne,
- C.C. Bris Champenoise,
- C.C. Grande Vallée de la Marne,
- C.C. Paysages de la Champagne,
- C.U. du Grand Reims

Compétences GEMA :

- C.C. Paysages de la Champagne,
- C.U. du Grand Reims,
- Mame Sumerlain,
- SSM,
- STAB A.V.E.S.,
- Syndicat de l'Ardre

4.8.3 Liste des mesures et actions associées à l'UH7 Marne Vignoble

UH7 N° Action	NOM_M_EAU	AMBITION	Code Mesure	ACTION	2022	2023	2024	2025	2026	2027	PILOTE	MAÎTRE OUVRAGE
7.1	la <u>Gravelotte</u>	Reconquête	AGR06	Mise en place plan d'action Érosion	X	X	X	X	X	X	<u>AESN</u>	
7.2	La Livre de sa source au confluent de la Marne (exclu)	Reconquête	AGR02	Mise en œuvre plan d'action érosion	X	X	X	X	X	X	<u>AESN</u>	com/ <u>EPC/ASA/GEMA</u> ...
7.3	La Livre de sa source au confluent de la Marne (exclu)	Reconquête	ASS13	Travaux de réhabilitation des réseaux d' <u>Aveny</u> Val d'Or à la suite de l'étude diagnostic			X				<u>DDT</u>	CC Grande Vallée de la Marne
				Travaux de réhabilitation des réseaux de Fontaine sur <u>Ay</u> à la suite de l'étude diagnostic	X	X						
				Travaux de réhabilitation de la <u>STEU</u> de fontaine sur <u>Ay</u> à la suite de l'étude diagnostic	X	X						
				Travaux de réhabilitation des réseaux de Ville en Selve à la suite de l'étude diagnostic	X	X						
				Travaux de réhabilitation/reconstruction de la <u>STEU</u> de Ville en Selve à la suite de l'étude diagnostic	X	X				<u>CU</u> du Grand Reims		
7.4	La Marne du confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu) au confluent de la <u>Ourg</u> (exclu)	Reconquête	MIA03	Action inconnue car portée par syndicat Mixte marne et surmelin							<u>Marne Surmelin</u>	
7.5	La Marne du confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu) au confluent de la <u>Ourg</u> (exclu)	Reconquête	MIA02	Action inconnue car portée par syndicat Mixte marne et surmelin							<u>Marne Surmelin</u>	
7.6	La Marne du confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu) au confluent de la <u>Ourg</u> (exclu)	Reconquête	ASS13	Construction d'une nouvelle <u>STEU</u> à <u>Dormans</u>	X						<u>DRIEAT</u>	CC des Paysages de la Champagne
				Travaux de réhabilitation des réseaux de <u>Dormans</u> à la suite de l'étude diagnostic	X							
7.7	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu)	Stabilisation	MIA03	<u>CTEC</u> en cours de validation pour le <u>S3M</u> / Programme d'entretien en cours / <u>DIG</u> d'entretien validée en 2020-21								<u>Marne Surmelin</u>
7.8	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu)	Stabilisation	MIA02	Entretien de la rivière; Inventaire, diagnostic, plan de gestion et travaux sur les ZH (2022-2027)	X	X	X	X	X	X		S3M
7.9	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu)	Stabilisation	MIA14	Zones humides – Restauration								S3M
7.10	La Marne du confluent de la Somme Soude (exclu) au confluent de la <u>Semoigne</u> (exclu)	Stabilisation	ASS13	Reconstruction d'une nouvelle <u>STEU</u> à Tours-sur-Marne	X						<u>DRIEAT</u>	CC Grande Vallée de la Marne
7.11	La <u>Semoigne</u> de sa source au confluent de la Marne (exclu)	Reconquête	MIA02	Action non encore identifiée								<u>CU</u> du Grand Reims
7.12	La <u>Semoigne</u> de sa source au confluent de la Marne (exclu)	Reconquête	ASS13	Reconstruction d'une nouvelle <u>STEU</u> à Passy Grigny							<u>DDT</u>	CC des Paysages de la Champagne
				Travaux de réhabilitation des réseaux de Passy Grigny à la suite de l'étude diagnostic								

Etat avancement PAOT différents départements

- Document final en cours de validation :

- 51
- 52
- 55

(parties techniques quasiment abouties)

- Travaux techniques en cours :

- 02

Les formes et les modalités de consultation des collectivités peuvent varier mais l'intégralité des départements ont prévus une communication sur les documents.

Les animations en place ont été associées à l'élaboration de ces documents (dont SATE)

Merci de votre attention !

